

Spécial Élections Municipales mars 2014

Vous allez avoir à voter pour renouveler le conseil municipal.

Ce qui a changé pour la commune

L'INSEE nous informe qu'au 1^{ier} janvier 2014, nous sommes 514 habitants.
Ce qui fait que notre conseil municipal passe de 11 à 15 conseillers.

Ce qui a changé pour voter

Les candidats doivent obligatoirement déposer leur candidature en préfecture.
Vous ne pourrez donc voter que pour les candidats dont la candidature aura été validée par la préfecture ; c'est-à-dire les candidats figurant sur les bulletins de vote déposés sur la table du bureau de vote.

Vous devrez **obligatoirement** présenter une pièce d'identité en plus de votre carte d'électeur : carte d'identité, permis de conduire, carte vitale, passeport, ; ou toute autre pièce faisant office de pièce d'identité.

Ce qui n'a pas changé pour voter

Vous pouvez panacher les noms des candidats qui se présentent : barrer un nom et le remplacer par un autre qui est candidat.

Pour être élu au 1^{er} tour

Les candidats doivent obtenir :

- le ¼ des électeurs inscrits, soit 84 voix (inscrits : 333)
- et la moitié +1 des bulletins exprimés.

Pour être élu au 2^{ème} tour

Seule la majorité des voix est nécessaire.

Commission « fêtes et cérémonies »

La commission des fêtes et cérémonies propose aux enfants de Vauxaillon

des JEUX de PÂQUES
mercredi 16 avril, à partir de 15h30
dans la cour de la mairie.

Ils seront suivis par un goûter commun.

Les parents qui le souhaitent peuvent apporter un gâteau ou des bonbons.

Les enfants resteront sous la responsabilité de leur famille...

Nous espérons vous y voir nombreux !

Commission informatique

La commission informatique s'est réunie pour définir le cadre du site internet dédié à la commune.

Il vous apportera tout d'abord des informations sur le conseil municipal et ses travaux, ainsi que des informations pratiques.

Ensuite le site sera élargi à d'autres domaines.

Nous vous tiendrons informés dès la première mise en ligne du site.

Commission « cimetière »

Réunion prévue semaine prochaine pour valider le nouveau plan du cimetière et réaliser le bornage.

Ce plan sera ensuite intégré dans le logiciel « cimetière » pour saisir directement les informations sur les concessions.

L'éditorial du Maire

Nous tenons à remercier tous les habitants pour leur participation à l'élection municipale qui vient de se dérouler.

En effet, la participation a été de 227 votants sur 333 inscrits, soit plus 30% par rapport à l'élection partielle de 2013.

En moyenne, les candidats ont obtenu 86% des suffrages exprimés.

Notre conseil municipal est composé de personnes variées, réparties géographiquement dans la commune, avec des compétences multiples et ce, dans l'intérêt général de la commune.

Ce choix a été plébiscité par le résultat de votre vote et je vous remercie de votre confiance.

Nous souhaitons poursuivre dans la voie que nous nous sommes tracée en 2013 :

- Moderniser l'administration communale
- Donner un aspect plus engageant à notre commune
(Propreté des talus et des pas-de-porte avec votre participation)
- Établir un inventaire des biens communaux
- Travailler sur le recyclage des déchets
- Mettre aux normes de sécurité nos bâtiments

Avec la mise en place de commissions efficaces pour aider le conseil municipal à prendre les meilleures décisions ; commissions constituées de conseillers municipaux et, en fonction des sujets, de personnes bénévoles.

Nous vous ferons part, au travers des infos mairie, du travail du conseil municipal.

Je demanderai au conseil municipal de ne pas augmenter les impôts locaux de la commune durant notre mandat, mais plutôt de rechercher à faire toutes les économies possibles, sans pour autant pénaliser la commune dans ses investissements.

Nos ambitions sont fortes ; avec vous, nous entendons faire que notre commune soit un exemple.

Le maire
Gilles Gastel

Élection municipale 2014

Inscrits : 333

Votants : 227

Bulletins blancs ou nuls : 22

Balsamo Sandrine :	183	Methon Lucien :	182
Croquet Anne- marie :	172	Moncourtois Christophe :	178
Elongue Alida :	177	Pertin David :	180
Etienne Amélie :	184	Poletz Édith :	184
Foulon Myriam :	172	Régnier Gérard :	155
Garreau Frédéric :	186	Thiry Lucien :	180
Gastel Gilles :	163	Zusatz Corinne :	176
Lejeune Patrick :	191		

Tous les candidats sont élus au 1^{er} tour

Le Conseil Municipal au complet s'est réuni le 28 mars 2014 :

→ Élection du maire

Gilles GASTEL est élu Maire (15 voix)

Le Conseil Municipal s'est déterminé par vote, pour la création de 4 postes d'adjoints.

→ Élection du 1^{er} Adjoint

1 candidate : Corinne Zusatz (15 voix)

Corinne Zusatz est élue 1^{er} Adjoint

→ Élection du 2^{ème} Adjoint

1 candidat : Gérard Régnier (11 voix)

Gérard Régnier est élu 2^{ème} Adjoint

→ Élection du 3^{ème} Adjoint

1 candidat : Lucien THIRY (14 voix)

Lucien THIRY est élu 3^{ème} Adjoint

→ Élection du 4^{ème} Adjoint

2 candidates : Anne marie CROQUET (9 voix) et Myriam FOULON (5 voix)

Anne marie CROQUET est élue 4^{ème} Adjoint

Les nouvelles commissions municipales

Commission « Fêtes et cérémonies »

Anne- Marie Croquet - Lucien Méthon

Frédéric Garreau - David Pertin

Commission « École »

Alida Elolongue - Amélie Etienne - Frédéric Garreau - Corinne Zusatz

Commission « Travaux voirie & Sécurité »

Gérard Régnier - Lucien Thiry - Gastel Gilles

Commission « Étang »

Patrick Lejeune - Christophe Moncourtois

Commission Environnement-Aménagement

Édith Poletz - Gérard Régnier

Commission des Finances

Lucien Méthon - Corinne Zusatz - Frédéric Garreau

Commission « Cimetière »

Anne-Marie Croquet - Amélie Etienne

Myriam Foulon - Frédéric Garreau

Commission « Administration et Archives »

Corinne Zusatz - Sandrine Balsamo

Alida Elolongue - Édith Poletz

Commission « informatique et internet »

Amélie Etienne - Gilles Gastel

Commission « Chemins ruraux et Limites territoriales »

Patrick Lejeune - Christophe Moncourtois

Édith Poletz - David Pertin

(mis à l'affichage)

*Spécial environnement***Pour l'entretien des espaces publics**

La commune s'est dotée depuis un an d'un désherbeur thermique. En effet, de plus en plus il est interdit d'utiliser des produits de traitement sur la voie publique (interdiction totale en 2020 ; et en 2022 pour les particuliers).

En conséquence, nous vous demandons de ne pas utiliser de traitement chimique sur le patrimoine communal.

Un arrêté communal sera pris en ce sens.

Concernant les chiens

Les propriétaires de chiens sont tenus de respecter les lieux publics et notamment de ramasser les crottes de leurs chiens.

En effet, nous en constatons autour de l'église, devant la mairie, dans la cours de l'école, ainsi qu'autour de l'étang communal en quantité importante, qui nuisent à la propreté et à l'hygiène des lieux.

Un arrêté communal sera pris et toute infraction constatée par un membre du conseil municipal fera l'objet d'un procès verbal transmis pour poursuite en gendarmerie.

Taille des arbres

Rue de Brancourt, nous demandons aux habitants concernés de ne pas tailler les arbres situés sur le domaine public.

Ces arbres appartiennent à la commune et donc leur entretien est de sa responsabilité.

Copeaux de broyage et cailloux

Dans la mesure de disponibilité, en cailloux et broyage de végétaux, nous accordons aux habitants qui en font la demande par écrit ces différents matériaux, et ce par souci de transparence et non de privilège.

Véhicules à moteur

Il est rappelé qu'il n'est pas autorisé de circuler sur le terrain communal de l'étang, ni d'y stationner avec un véhicule à moteur

Recyclage

Une benne spéciale déposée par l'association « Le Relais » place de la mairie vous permet de valoriser vos vêtements, et indirectement de créer des emplois.

Or une entreprise lointaine a démarché dans la commune pour ramasser ces vêtements usagés ; plusieurs habitants ont déposé des sacs devant leur porte ; nous avons chargé l'employé communal de les ramasser et de les mettre dans le conteneur mis spécialement à cet effet par l'association « Le Relais ».

Nous vous demandons de favoriser cette association qui est créatrice d'emplois localement.

Concernant les déchets

Une réunion va se tenir le 23 mai 2014 à 18h avec les Conseillers Municipaux et les Membres du CCAS, afin de préciser le tri et la collecte des différents déchets ; et pour préparer l'information destinée à l'ensemble de la population.

Cimetière

La commission communale « cimetière » dans sa réunion du 10 juin 2014 en présence du géomètre, a fait le point sur la gestion du cimetière.

Le constat, pour l'essentiel, est le suivant : implantation de concessions sans respect du plan depuis de nombreuses années, avec confusion dans leur numérotation.

La remise en ordre va demander à cette Commission, un travail évalué à une année minimum.

Dans l'urgence, nous allons mettre à jour l'état actuel et gérer les demandes de concessions.

Cela passe par l'intégration du plan 2014 à jour du cimetière, dans un logiciel, pour gérer les concessions.

Puis l'intégration du plan 1945/1992 pour la gestion des reprises de concessions nous permettra d'avoir l'historique de notre cimetière.

Enfin l'intégration du plan du columbarium et de son Jardin du Souvenir nous permettra de gérer ces concessions particulières.

Travaux divers en cours ou à l'étude

Rue Maurice-Girard : un marquage au sol a été fait pour repérer tous les rejets d'eau pluviale dans les fossés. Nous étudions la possibilité de buser et de fermer tous ces fossés afin de rendre praticables les bas-côtés (un appel d'offre est en cours).

Rue du Lieutenant Martin : nous avons entrepris de boucher les trous pour rendre cette route plus praticable en attendant de faire des travaux plus importants.

Rue de Brancourt : un débermage est en cours pour permettre l'évacuation des eaux pluviales ; ces travaux seront faits dans les rues où l'eau stagne et contribue à la détérioration de la chaussée.

Emploi communal : Madame Alexandre a démissionné de son poste de femme de ménage. Les besoins en ménage de la mairie et de l'école n'ont pas changé. Ce poste vacant a été mis en poste à pourvoir par le centre de gestion de Chauny.

Corinne ZUSATZ, 1^{ière} adjointe en charge du personnel va assurer le recrutement en recevant les candidats pour un entretien.

Ce poste sera pourvu pour la rentrée scolaire.

En attendant, les membres du conseil municipal et Madame André assurent bénévolement le ménage de l'école.

Pas d'augmentation des impôts

Le conseil municipal dans sa réunion du 18 avril 2014 a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les 4 taxes communales et ce pour la 2^{ème} année consécutive.

Effort financier du maire et des adjoints

Le maire a choisi de diminuer son indemnité de 50% soit 500 € au lieu de 1 000 € que prévoient les textes ; il a été demandé aux adjoints de faire également des efforts et les nouvelles indemnités ont été calculées en fonction des responsabilités et engagement de chacun.

Ainsi les indemnités nettes sont : pour le maire 510 €, 1^{ère} adjointe 280 €, 2^{ème} adjoint 204 €, 3^{ème} adjoint 204 €, 4^{ème} adjointe 102 €.

L'ensemble de cet effort représente une économie de 12 192 € sur les indemnités possibles annuellement.

Dégradation du patrimoine

De nouvelles dégradations ont été constatées dans la commune.

Dégradation d'une vitrine d'affichage brûlée dans un abribus, deux poubelles arrachées de leur support, une table pique-nique sciée à l'étang, des déchets abandonnés dans les parterres (bouteilles, mégots, papier, etc.), le christ du calvaire cassé. Mentionnons également les inconvénients occasionnés au voisinage par les engins à moteur.

Nous avons dû prendre plusieurs arrêtés pour donner à la gendarmerie et à la mairie un cadre juridique d'intervention. Les parents concernés doivent comprendre la portée de ces actes, et mesurer les inconvénients subis par la collectivité. Nous leur demandons de bien vouloir assumer leur rôle de parents auprès de leurs enfants mineurs. Les responsables sont connus de la mairie, nous allons devoir porter plainte pour les dégradations constatées et demanderons des indemnités pour les préjudices occasionnés.

Rappel

Le secrétariat de mairie est ouvert les :

- lundi de 8h à 18h
- mardi de 8h à 12h
- jeudi de 8h à 12h

Il n'y a pas de permanences fixes ; chacun peut prendre rendez-vous au secrétariat de mairie pour rencontrer le maire, un adjoint ou un conseiller municipal.

Respect des voisins

Les arrêtés préfectoraux définissent les horaires autorisant l'utilisation des tondeuses ou autres matériels et par conséquent le respect de la tranquillité publique en dehors de ces horaires.

Des plaintes sont parvenues en mairie, et nous avons informé les contrevenants de ces règles.

Il appartient à chacun de prendre connaissance des arrêtés réglementant la vie communale, dans le tableau d'affichage réglementaire devant la mairie.

Stationnement

Un marquage au sol sera réalisé prochainement :

- rue d'Anizy-le-Château pour interdire le stationnement bilatéral sur cette voie.

En effet, nous devons garantir le libre-passage du camion de ramassage des ordures ménagères, ainsi que le passage si nécessaire des véhicules de secours.

- Un marquage sera également effectué au niveau du n°277 rue Charles Parigi, 10 m en amont et en aval de ce numéro, face au pont de chemin de fer pour permettre la libre manœuvre des engins agricoles sans mettre en péril l'ouvrage SNCF.

Chauffage mairie

Nous attendons l'arrêté ministériel pour commencer l'installation de la pompe à chaleur en relève sur la chaudière fioul.

Ce dossier a été préparé il y a un an déjà ; les subventions demandées ont été accordées.

L'ensemble des subventions représentent 52 % du montant H.T. de l'investissement

Benne Le Relais

Nous vous rappelons qu'une benne est disponible sur la place de la mairie.

Le ramassage des vêtements, chaussures, sacs déposés dans cette benne est réalisé chaque quinzaine.

Par respect pour les personnes qui traitent ces objets, nous vous rappelons que ces vêtements ou autres doivent être propres et non mouillés, et mis dans un sac plastique.

Ramassage des poubelles

Nous vous demandons de ne pas mettre vos poubelles ou sacs poubelle trop près de la route : en effet, il a été constaté une gêne concernant la circulation, notamment rue Maurice-Girard.

Sécurité

L'APAVE, organisme de contrôle agréé, a effectué la vérification des installations électriques de l'ensemble des locaux communaux (mairie, église)

Nous attendons le rapport d'inspection pour entreprendre la mise aux normes des installations. Cette inspection est obligatoire chaque année, et n'a à ce jour jamais été réalisée.

Fête communale

Pour la fête communale, la commission des fêtes a prévu dans la cour d'honneur de la mairie le dimanche 22 juin : une animation avec des jeux picards de 15h30 à 18h30, un goûter pour les enfants à 16h30 ; en soirée, un vin d'honneur sera offert aux habitants présents vers 18h.

Kermesse de l'école

Celle-ci aura lieu dans la cours de l'école, le samedi 28 juin 2014 de 13 h 30 à 17 h 30.

Internet

Le site internet de la commune est en test.

Vous pouvez consulter les deux premières pages et nous faire part de vos remarques. <http://mairie-de-vauxaillon.perso.orange.fr>

Vauxaillon, le 17 juillet 2014

Fermeture du secrétariat mairie

Le secrétariat de mairie sera fermé :

- du 21 au 26 juillet 2014
- du 18 au 30 août 2014

Pendant cette période, vous pouvez vous rapprocher de la mairie de Pinon.

Intervention sur le réseau d'eau

La société Noréade a entrepris d'éradiquer les canalisations en plomb de notre réseau d'eau.

Des travaux seront effectués :

- rue de la Gelée à partir du 21 juillet 2014
- rue de Soissons à partir du 23 juillet 2014
- rue des Richebourgs à partir du 21 juillet 2014
- rue de Leuilly/s.Coucy à partir du 16 juillet 2014

ce qui amènera une circulation alternée dans ces rues.

Travaux en cours en mairie

La pompe à chaleur en relève sur la chaudière fuel est en cours de montage. Il est prévu de lui adjoindre un système d'alerte pour tout incident (panne, détection incendie, etc. qui sera transmis directement par SMS aux personnes responsables).

Modification des toilettes au rez-de-chaussée pour un accès plus confortable.

Transformation et rationalisation de l'atelier pour optimiser les rangements du secrétariat et du service technique.

La mise aux normes électriques de la mairie et de l'école interviendra à partir du 28 juillet.

Étang communal

Deux barbecues ont été fabriqués et mis en place à l'étang pour les passionnés de pêche qui souhaitent piqueniquer, et pour les autres habitants.

Véhicules quad

Il est rappelé qu'une réglementation interdit la circulation des quads sur les chemins communaux ;

Que ces engins ne peuvent rouler sur la voie publique sans immatriculation ;

Et que les passagers sont tenus au port du casque.

Conseil municipal

Les conseillers municipaux se réuniront dans une séance de travail chaque mois, le dernier vendredi pour pouvoir échanger sur l'avancement des actions de chaque commission et être informés par le maire des affaires en cours.

Emploi

Madame Corinne ZUSATZ première adjointe a procédé au recrutement des personnes pour l'emploi de femme de ménage.

Nous avons retenu neuf candidats pour passer les épreuves écrites et orales.

A l'issue des tests, ont été retenues : Madame André qui assurera le ménage de l'école pendant la période scolaire ; Madame Blossier qui assurera le ménage de la mairie.

Rythmes scolaires

A la suite d'une réunion tenue à la CCVA concernant l'organisation des « Rythmes scolaires », il a été convenu que la CCVA prenne à sa charge le temps supplémentaire d'ATSEM de Madame André (Trois heures).

Rentrée scolaire

Une nouvelle enseignante, Madame Deveaux, a été nommée titulaire pour la classe des grands ; elle remplace l'ancienne institutrice non titulaire du poste.

Cérémonie commémorative

Dans le cadre du centenaire 14-18, la Municipalité de Vauxaillon et les Anciens Combattants du Canton d'Anizy-le-Château organisent, une cérémonie commémorative au cimetière militaire, le dimanche 9 novembre 2014 à 10h30.

Le programme est en cours d'élaboration.

Vauxaillon, le 15 septembre 2014

Rentrée scolaire

La rentrée scolaire s'est faite avec les nouveaux rythmes scolaires.

Madame Devaux, nouvelle enseignante à Vauxaillon, dirige la classe des grands.

Madame Terlet dirige la classe des petits ; Madame André en tant qu'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) assiste Madame Terlet.

Répartition des enfants dans les deux classes :

- Classe des petits :
Petits : 5 moyens : 5 grands : 4 CP : 2 ; soit 16 élèves
- Classe des grands :
CE1 : 5 CE2 : 3 CM1 : 4 CM2 : 6 ; soit 18 élèves

Exposition peinture

Ce samedi 13 septembre 2014, a eu lieu en l'église de Vauxaillon, une exposition de peinture et de porcelaine décorée, l'artiste réalisant ses décorations devant le public.

De nombreux enfants, informés par leurs enseignants, ont visité l'exposition.

La population n'a pas été informée très tôt, et malgré l'affichage municipal et la distribution dans les boîtes aux lettres, des personnes n'auraient pas été au courant.

Que celles et ceux qui n'ont pas eu l'information veuillent bien accepter nos excuses. La Commission « Fêtes et Cérémonies » se réunira prochainement pour faire le point sur cette question.

Cérémonie du 9 novembre 2014

Nous vous rappelons qu'une cérémonie commémorative importante aura lieu au cimetière militaire de Vauxaillon, dans le cadre du Centenaire 14-18.

Différentes écoles y participeront. La fanfare de Soissons sera présente avec une quarantaine de ses musiciens. Elle sera clôturée par un vin d'honneur à Pinon.

L'ensemble des habitants du village est convié à assister à cette cérémonie.

Travaux ÉCOLE

- La mise aux normes des circuits électriques de l'école est terminée ; le système d'éclairage est automatique pour optimiser l'éclairage dans la classe et éteindre automatiquement la lumière si la lumière naturelle est suffisante ou bien en cas de non-présence dans la pièce.
- De nouvelles tringles à rideaux vont être installées pour permettre l'ouverture normale des fenêtres.
- Les plaques abîmées des plafonds vont être changées.
- Mise en place d'un limiteur de température « eau chaude » sur les lavabos.

Travaux MAIRIE

L'agencement du rez-de-chaussée se poursuit :

- Aménagement du secrétariat pour mieux accueillir les personnes ;
- Réfection totale des toilettes ;
- Aménagement d'une pièce pour désengorger le secrétariat et permettre aux élus de travailler ou de recevoir ;
- Aménagement en cours pour optimiser la place du garage atelier ;
- Automatisation de la porte de garage réalisé par deux conseillers ;
- Mise en service de la pompe à chaleur pour le chauffage du bâtiment mairie/école ;
- Mise en service de l'ensemble du réseau informatique mairie/école ;
- Mise en service d'un système d'alerte pour informer trois conseillers municipaux en cas de panne du système de chauffage ou d'alerte incendie par sms.

Opération BRIOCHES

Bilan de l'opération « brioches » 2014 pour les Papillons Blancs :

Achat de 80 brioches à 1,70 € soit 136 € ; Collecte 399 €

Reste 399-136 = 263 € (deux cent soixante trois euros)

Travaux COMMUNE

Les sentes de la commune sont en cours de repérage.

La sente le long de la propriété Foulon et la sente le long de la propriété Visbecq sont nettoyées.

La sente qui raccorde le chemin de Soissons et la sente au dessus du cimetière a été ouverte. Créée il y a 20 ans par le remembrement, elle n'avait pas été ouverte.

Une sente longeant le cimetière a été également nivelée pour permettre un entretien plus facile et canaliser les eaux pluviales.

Le verger communal a été nivelé pour permettre un entretien plus rapide et plus régulier.

Cet hiver, nos efforts vont continuer de porter sur les talus et fossés.

Une barrière va être installée à l'entrée du pont d'Ailleval pour empêcher les dépôts sauvages.

Numérisation

L'ensemble de l'état civil a été numérisé pour préserver notre patrimoine et permettre d'apporter un service plus rapide dans la demande des actes.

L'intégration dans le logiciel état civil de la mairie est prévue pour le début de l'année.

Cimetière

La commission cimetière a terminé le classement des dossiers et la vérification sur le terrain.

Les plans validés par la commission sont transmis au géomètre qui a en charge de fournir les fichiers informatiques à la Société NFI fournisseur des logiciels de la mairie.

Ces plans, intégrés au logiciel, permettront de saisir directement sur les concessions, les noms et l'historique de ces concessions.

La vérification et la mise à jour ont porté sur les plans de 1945-1995-2014.

CCAS

Le CCAS a distribué une barquette de fraises aux personnes de plus de 65 ans ayant répondu au questionnaire du CCAS, soit une trentaine de personnes.

La distribution a été effectuée par Mesdames Croquet et Foulon.

Vauxaillon, le 5 novembre 2014

Spécial cérémonies

↳ Cérémonie commémorative au cimetière militaire

Vous êtes toutes et tous conviés à assister à la cérémonie organisée par la mairie et les Anciens Combattants du Canton d'Anizy-Le-Château

ce dimanche 9 novembre 2014 à 10h30

en présence de Monsieur le Sénateur et Président du Conseil Général,

avec la participation des écoles de Pinon, Quierzy et Vauxaillon ; de collégiens et collégiennes, de Conseillers Municipaux et d'habitants du village,

et la participation de la fanfare de Soissons (40 musiciens)

Des possibilités de s'asseoir seront offertes aux personnes âgées.

Un vin d'honneur sera servi à la salle des Fêtes de Pinon.
avec projection du diaporama « il était une fois un village de 1914 à 1926 »

Venez nombreux assister à cette commémoration
dans le cadre du centenaire 14-18

*Si vous venez en voiture au cimetière militaire,
pensez à vous grouper, pour faciliter le stationnement (en bas du cimetière militaire).*

↳ Cérémonie au Monument aux Morts

Mardi 11 novembre 2014 à 9h